

## QU'EST-CE QU'UN CONSEIL INCITATIF ?

Le conseil incitatif «chauffez renouvelable», permet aux propriétaires de compter sur un spécialiste pour répondre à toutes les questions concernant leur chauffage.

Le/la prestataire de conseil incitatif visite le bâtiment et conseille sur place sur toutes les possibilités de remplacement du chauffage. Cela facilite le choix de systèmes de chauffage fonctionnant aux énergies renouvelables adaptés à leur bien.

Le conseil est gratuit et sans engagement pour les propriétaires de bâtiments, c'est-à-dire qu'ils décident quand et avec qui ils souhaitent remplacer leur production de chauffage.

**\*17'003** Producteurs de chaleur remplacés

**\*1'467'000** Tonnes de CO<sub>2</sub> économisées

\*Rapport annuel 2022 du Programme Bâtiments



- ✓ Bénéficiez d'une prise en charge totale par l'État. **Aucune dépense** de votre part n'est requise.
- ✓ Obtenez une évaluation initiale du bâtiment et analyse des possibilités de subventions. **Aucune obligation** de réaliser des travaux suite au conseil reçu.
- ✓ Recevez des conseils d'un expert en matière d'énergie.
- ✓ Rendez-vous à votre domicile d'une durée de 1h30 à 2h00 en semaine.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ET COMMENT PROCÉDER ?

Les propriétaires de maisons individuelles et d'immeubles locatifs ainsi que les propriétaires par étage ayant un producteur de chaleur de 10 ans et plus.

En tant que prestataire «chauffez renouvelable», n'hésitez pas à me contacter ou à visiter le site de la confédération "[www.chauffezrenouvelable.ch](http://www.chauffezrenouvelable.ch)"

